



## Comité unique de programmation du Pays de Brest du 4 juillet 2017 Compte-rendu

### Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
Marc COATANÉA, conseiller régional référent	Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère
André TALARMIN, 1 <sup>ier</sup> Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest	Émilie CARIOU, ADESS
Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise	Per Iann FOURNIER, CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau - Daoulas	Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée
Bernard TANGUY, Président de la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes	Hervé QUINQUIS, personne qualifiée

### Excusés

Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole  
Daniel MOYSAN, Président de la CC de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime  
Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers  
Armel LORCY, Vice-Président de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay  
Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest  
Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture  
Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières  
Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC

### Membres avec voix consultative :

<u>Présent</u>	<u>Excusés</u>
Renée THOMAIDIS, conseillère régionale	Didier LE GAC, Conseiller départemental Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de Brest Laurence FORTIN, conseillère régionale Gaëlle VIGOUROUX, conseillère régionale Stéphane ROUDAUT, conseiller régional

## Techniciens :

Kristen LE GARS, Loic PEZENNEC, Conseil Régional

Mathieu CARPENTIER, Conseil Départemental

Luce DEMANGEON, Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

## Vérification du Quorum

### **Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants privés)**

Le double quorum est atteint :

5 membres du collège privés et 5 membres du collège élus sont présents.

Marc COATANÉA ne prend pas part au vote pour les projets sollicitant le FEADER – LEADER et l'ITI FEDER Pays.

### ✓ **Ajustement d'opération**

Marc COATANÉA informe les membres du CUP d'un ajustement d'opération :

- le projet de construction d'un local SNSM de la commune de Plouguerneau présenté au CUP du 24 mai 2016 a fait l'objet d'une instruction suite au dépôt du dossier de demande de subvention. La dépense subventionnable ayant augmenté passant de 50 000 € à 55 664 €, la subvention proposée au vote de la commission permanente est de 11 132 € (au lieu de 10 000 €) pour maintenir un taux d'intervention régional de 10 %. Le montant de 1 132 € sera donc retiré de l'enveloppe 2017 du contrat.

### **Examen de 8 projets sollicitant un soutien régional au titre du contrat de partenariat**

	Crédits régionaux 2017(dotation)	Crédits mobilisés suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
<b>PRIORITE 1</b> : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	2 540 409 €	563 495 €	1 403 198 €	573 716 €
<b>PRIORITE 2</b> : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	2 258 602 €	335 834€	245 800 €	1 675 836 *€
<b>PRIORITE 3</b> : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	3 489 436 €	558 896 €	134 200 €	2 796 340 €
<b>Axe services collectifs essentiels</b>	2 072 112 €	675 780 €	127 875 €	1 268 457 €
<b>TOTAL DOTATION</b>	<b>10 360 559 €</b>	<b>2 134 005 €</b>	<b>1 911 073 €</b>	<b>6 314 349 €</b>

\* a été retiré de ce montant l'ajustement d'opération de Plouguerneau ( -1 132 € )

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

## **Programme FEADER-LEADER**

### **Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP**

	Crédits FEADER LEADER Pays 2014-2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
<b>Fiche action 1 – Vers un parcours entrepreneurial innovant</b>	370 000 €	0€	250 072 €
<b>Fiche action 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité</b>	370 000 €	17 044 €	352 956 €
<b>Fiche action 3 – Vers une valorisation partagée de nos spécificités</b>	390 000 €	0 €	88 635 €
<b>Fiche action 4 – Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique</b>	299 743 €	0 €	263 403, 88 €
<b>Fiche action coopération – Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale</b>	72 218 €	0 €	72 218 €
<b>Animation - Gestion</b>	421 657 €	€	421 657 €
<b>TOTAL DOTATION</b>	1 924 218 €	17 044 €	1 448 941, 88 €

A partir de l'avis formulé par le CUP, le porteur de projet est invité à constituer son dossier de demande de subvention avec l'accompagnement du Pays. Après vérification par le Pays de sa conformité à la fiche, le dossier complet est transmis au service instructeur de la Région pour instruction réglementaire. Un deuxième passage en CUP (sans audition) est ensuite programmé pour avis définitif.

## **ITI FEDER**

### **Répartition des dotations pas axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP**

	Crédits FEDER ITI Pays 2014- 2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
<b>Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques</b>	171 429 €	128 584 €	0€	42 845 €
<b>Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne</b>	292 208 €	139 540 €	31 165 €	121 503 €
<b>Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel – Volet 1 : Le parc de logement social</b>	825 394 €	674 500 €	0 €	150 894 €
<b>Action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multimodalité</b>	183 333 €	0€	0 €	183 333 €
<b>TOTAL DOTATION</b>	<b>1 472 364 €</b>	<b>942 624 €</b>	<b>31 165 €</b>	<b>498 575 €</b>

En cas de sélection du projet, il appartiendra au porteur de projet de constituer un dossier complet de demande de subvention sur l'extranet au lien suivant :

<https://extranets.region-bretagne.fr/Portail-Aides/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-CONNEXION>

La demande sera alors instruite par la région afin de vérifier la cohérence du dossier avec les critères de sélection du programme opérationnel régional du FEDER, et dans le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne. En cas d'instruction favorable, la demande de financement sera soumise à la décision de la Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE).



Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Campus mondial de la mer : cœur de campus - 2ème tranche de la restructuration du bâtiment - SEMPI	Crédit région - Fiche action 2.4 : créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des entreprises	Avis favorable à l'unanimité avec réserves	Région : subvention de 245 800 € sur une dépense prévisionnelle de 1 005 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Campus mondial de la mer : aménagement du cœur de campus -Brest métropole aménagement	Crédit région - Fiche action 3.4 : accompagner les projets d'aménagement urbains durables	Avis favorable à l'unanimité	Région : subvention de 134 200 € sur une dépense prévisionnelle de 671 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Rénovation du centre de vacances de Trébéron - Association centre nautique de Telgruc Sur Mer	Crédit région - Fiche action 1.2 : soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes	Avis favorable à l'unanimité	Région : 30 % d'une dépense prévisionnelle de 992 000 € soit un montant prévisionnel de 297 600 €	Subvention du Département sollicitée : en cours d'instruction
Construction d'une piscine communautaire - Communauté de communes de Pleyben- Châteaulin-Porzay	Crédit région - Fiche action 1.1 : soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest	Avis favorable à l'unanimité avec réserves	Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 11 055 985 € soit un montant prévisionnel de 1 105 598 €	Subvention du Département sollicitée
Installation d'une chaudière bois - PNRA	ITI FEDER - Fiche action 3.1.1 : soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	Avis favorable à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	ITI FEDER : 31 165 €	Subvention du Département votée au titre du Plan Bois Énergie
Reprise d'une boulangerie - Commune de Kernilis	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 139 375 € soit un montant prévisionnel de 27 875 €	Subvention du département sollicitée

Aménagement d'un cheminement doux Boulevard du Ponant - Commune de Saint-Renan	Crédit région - Fiche action 3.1 : accompagner les projets facilitant la mobilité durable	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Le plan de financement sera présenté au prochain CUP (sans nouvelle audition).	Région : le montant sera déterminé lors d'un prochain CUP après transmission des éléments par le porteur du projet.	Subvention du département : projet inéligible
Stratégie préalable à un Projet alimentaire territorial du Pays de Brest - Association Aux Goûts du Jour	Crédit région - Fiche action 2.3 : soutenir les actions innovantes en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Le plan de financement sera présenté au prochain CUP (sans nouvelle audition).	Région : le montant sera déterminé lors d'un prochain CUP après présentation du nouveau plan de financement.	Subvention du département non sollicitée
	LEADER - Fiche action 2 : vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Europe FEADER LEADER : 17 044 €	
Construction d'une école maternelle - Commune de Plougonvelin	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 10 % (plafonné à 100 000 €) d'une dépense prévisionnelle de 1 392 945 € soit un montant prévisionnel de 100 000 €	Subvention du département sollicitée

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets



André TALARMIN  
1<sup>ier</sup> Vice -Président du Pays Brest



Marc COATANÉA  
Conseiller régional référent